

L'action des secteurs agricole et industriel en faveur de la qualité de l'air

**Journée nationale de la
qualité de l'air**

19 septembre 2018

IMT Lille Douai

Pierre Branger

DREAL Hauts-de-France – Service
énergie, climat, logement et
aménagement du territoire



Les principales pollutions atmosphériques liées à l'activité agricole

- **Ammoniac** issu des élevages et des épandages de matières fertilisantes
 - en Hauts-de-France, 96 % des émissions d'ammoniac proviennent du secteur agricole
 - des objectifs européens et nationaux de baisse des émissions d'ammoniac dans l'air
- **Produits phytosanitaires**, dont une partie est dispersée dans l'atmosphère lors de leur épandage
 - Campagne exploratoire nationale de surveillance des produits phytosanitaires dans l'air lancée en 2018
 - 81 molécules surveillées en Hauts-de-France, par l'intermédiaire de 4 stations de mesure

Des pratiques à encourager pour réduire les émissions d'origine agricole

- Pratiques pour **limiter la volatilisation** : techniques d'épandage, couverture des fosses à lisier...
- Application des **meilleures techniques disponibles** pour les plus gros élevages (ICPE)
- Mise en œuvre du **plan « écophyto »** : 2 618 agréments « certiphyto » délivrés en 2017 dans le Nord et le Pas-de-Calais
- Actions de **formation** dans les lycées agricoles



Les principales pollutions atmosphériques liées à l'activité industrielle

- Le secteur industriel est à l'origine de 31 % des **particules fines** émises dans l'air, et de 28 % des **oxydes d'azote**
- D'autres polluants ont pour source le secteur industriel : **dioxyde de soufre, métaux lourds...**



Des pratiques très encadrées dans l'industrie

- Recours aux **meilleures techniques disponibles**
- Obligation de **déclaration annuelle des émissions** de polluants dans l'air
- **Surveillance continue** des émissions pour certains établissements
- **Contrôles réguliers** par l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement
- **En cas d'épisode de pollution :**
 - 48 établissements représentant 90 % des émissions de particules se sont ou vont s'engager dans un plan d'actions pour limiter les rejets durant les pics
 - Mesures retranscrites par arrêté préfectoral et contrôles programmés pour vérifier la bonne application